

CHARTRE

e-geo.ch Geoinformation

La charte e-geo.ch s'adresse aux services de la Confédération, des cantons et des communes, aux acteurs économiques et aux unités de recherche qui saisissent, gèrent et utilisent des géodonnées. En signant la charte, ils se déclarent prêts à participer activement – en relation avec les stratégies de la Confédération en matière de cyberadministration (eGovernment) et de l'information géographique – à la mise en place des conditions requises pour l'infrastructure nationale de données géographiques, à l'optimisation des services et à l'interconnexion des géodonnées, pleinement orientée vers les utilisateurs:

CRÉATION DES CONDITIONS APPROPRIÉES

Nous voulons créer les conditions appropriées pour l'infrastructure nationale des géodonnées,

- en nous engageant au niveau nous concernant (fédéral, cantonal ou communal) et dans l'esprit de la stratégie de la Confédération, pour l'élaboration d'une stratégie commune en matière d'informations géographiques,
- en procédant conjointement avec la Confédération, les cantons et les communes et sur la base de modèles de données harmonisés, à une saisie et à une mise à jour pérennisées des géodonnées de base, documentées de façon uniformisée,
- en recourant à des normes reconnues pour les méta-données, la modélisation des géodonnées et l'échange de données indépendant de tout système informatique,
- en promouvant la mise en place de l'infrastructure technique nécessaire,
- en procédant à la fixation ou à l'adaptation du cadre juridique,
- en encourageant la formation (initiale et continue) et la recherche,
- en apportant notre soutien au développement et à l'introduction d'une stratégie de tarification et de diffusion commune basée sur la transparence et la modicité des prix,
- en nous engageant pour la diminution des entraves à une utilisation multiple des informations géographiques (p. ex.: émoluments, copyright).

OPTIMISATION DU SERVICE

Nous voulons poursuivre l'extension des services et de la collaboration électronique et faciliter l'accès aux prestations proposées par l'Etat,

- en facilitant, par notre contribution à la mise en place de l'infrastructure nationale de données géographiques, l'accès électronique aux informations géographiques,
- en définissant et en mettant à disposition des services géographiques de base,
- en soutenant l'intégration des géodonnées dans les activités des administrations.

DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX

Nous voulons l'intégration électronique des relations qu'entretiennent les pouvoirs publics avec l'économie et la société,

- en nous déclarant ouverts à la coopération au niveau fédéral, cantonal ou communal,
- en promouvant l'utilisation multiple d'informations géographiques par une interconnexion entre les services administratifs pleinement orientée vers les utilisateurs,
- en facilitant la circulation des géodonnées entre services.

Le programme d'impulsion e-geo.ch est une initiative de l'organe de coordination interdépartementale pour l'information géographique et les systèmes d'information géographique de la Confédération (COSIG), c/o Office fédéral de topographie, Seftigenstrasse 264, 3084 Wabern

Lieu et date:

Signature: